

Compte-rendu de la réunion des référents de proximité
Etablissement Disneyland Hôtel
20 Mars 2024

Début de réunion : 14 h 00

Fin de réunion : 15 h 00

Liste des référents de proximité :

Représentants de la Direction :

Chef d'établissement

Responsable Relations Sociales

1. Points d'information du Chef d'établissement

➤ **Emplacements privilégiés**

Le 28 mars 2024, notre destination lancera une nouvelle zone réservée en extérieur pour deux de nos spectacles en plein air les plus populaires, Disney Stars on Parade et Disney Dreams.

Cette zone dédiée assure à nos visiteurs une vue imprenable et garantie sur nos spectacles extérieurs les plus populaires. Ce nouveau service, disponible à l'achat en quantité limitée via l'application mobile de Disneyland Paris, City Hall et Guest Relations, constitue une option supplémentaire pour nos visiteurs souhaitant personnaliser davantage leur expérience au sein de la destination.

Tarif unique de 19 € par spectacle et par personne (pas de réduction disponible).

➤ **Campagne de cooptation jusqu'au 29 mars 2024**

Du 12 février au 29 mars, les Cast Members peuvent coopter les candidat(e)s qu'ils/elles jugent qualifié(e)s sur certains métiers de la Restauration, Hôtellerie, Horticulture et bien d'autres. Un dispositif de prime de cooptation pouvant aller jusqu'à 500€ est proposé.

Comment faire ?

Le/la candidat(e) doit postuler sur le site careers.disneylandparis.com pendant la période du 12 février au 29 mars sur l'un de ces métiers. Pendant sa candidature, il/elle pourra renseigner les nom, prénom et ID du Cast Member qui le/la coopte.

Qui peut coopérer ?

Tout Cast Member en CDI, CDD ou alternance, à temps complet ou partiel, employé(e) de Eurodisney Associés SAS, EDLI, SETEMO Imagineering SARL

A l'exception :

- Des Cast Members impliqués dans le processus de sélection et recrutement des candidat(e)s (tout niveau hiérarchique)
- Des Cast Members de statut directeur, directrice et plus
-
- Des Cast Members intermittents ou stagiaires

Et après ?

Si le/la candidat(e) est retenu(e) :

- Pour une embauche en CDI : 250 €** seront versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée et 250 €** versés à la fin du 6ème mois du contrat de travail du Cast Member recommandé.
- Pour une embauche en CDD de plus de quatre semaines : 250€** versés à la fin de la période d'essai si celle-ci est validée.

➤ **Index égalité homme / femme**

Cette année encore, Disneyland Paris a obtenu la note de 99/100 à l'Index de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. Ce score vient souligner l'engagement continu de l'entreprise en faveur de l'égalité des genres.

Avec 99/100, Disneyland Paris se place au-dessus de la moyenne nationale à l'Index de l'égalité professionnelle femmes – hommes. Créé en 2018, cet index, obligatoire pour les entreprises françaises de plus de cinquante salariés, mesure l'égalité salariale entre les femmes et les hommes d'une entreprise à travers cinq indicateurs :

1. Écart de rémunération femmes-hommes
À Disneyland Paris, on observe un très faible écart de rémunération en faveur des hommes, lequel se réduit chaque année et cette année encore, passant de 0,3 % en 2022 à 0,2 %.
2. Écart de répartition des augmentations individuelles
Chaque année, Disneyland Paris s'efforce de compenser l'écart de rémunération entre les genres à travers des mesures concrètes.
3. Écart de répartition des promotions
Depuis plusieurs années, et dans sa volonté d'atteindre une parité salariale, Disneyland Paris est engagée à mener une politique visant à rééquilibrer l'écart de rémunération. En 2023, on observe un écart global de promotion en faveur des femmes de 0,7 %.
4. Augmentations au retour de congé de maternité
En 2023, 100 % des personnes concernées à Disneyland Paris ont bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité.
5. Équilibre parmi les dix plus hautes rémunérations
Pour la seconde année consécutive, Disneyland Paris compte 4 femmes dans le top 10. L'entreprise atteint par ailleurs un équilibre paritaire de la 11e à la 20e place, avec autant de femmes que d'hommes.

L'égalité à Disneyland Paris, un engagement de plus de 20 ans

Dès 2004, l'entreprise signalait son premier accord sur l'égalité salariale et professionnelle entre les femmes et les hommes. Depuis, trois nouveaux accords ont été conclus, témoignant de l'engagement renouvelé de Disneyland Paris en faveur de l'égalité professionnelle. Cette politique volontariste est notamment marquée par des mesures concrètes en matière d'embauches, de promotions, de formations, de conciliation entre activités professionnelles et personnelles, de conditions de travail et de rémunération. Consultez les dispositifs mis en place dans le cadre de notre politique égalité via The Hub, sur la page Politique égalité.

➤ **Visibilité exceptionnellement étendue à 3 mois pour les réservations PES**

Pour célébrer la fin de Global Recognition Week 2024 et afin de profiter au mieux des Parcs Disney avec leurs proches, dès le mois de mars, les salariés peuvent exceptionnellement profiter de la possibilité de réserver leurs places jusqu'à trois mois à l'avance.

Mars

ont déposés sur les coffres-forts avant le 31 mars prochain.

➤ **Journée de sensibilisation dépistage maladies infectieuses**

En plus du dépistage du VIH, des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles (IST), l'équipe du CeGIDD (Centre Gratuit d'information, de dépistage et de diagnostic) se rend disponible pour répondre à toutes les questions que les salariés peuvent se poser sur les infections par les virus de l'immunodéficience humaine, les hépatites virales et les IST.

Cette journée d'information et de dépistage se tiendra le **jeudi 21 mars 2024 de 9 h à 17 h** au service Prévention et Santé au travail (bâtiment Mickey Mouse) ainsi que de **12 h à 20 h** sur le centre de premiers soins situé à **Main Street Est (Parc Disneyland)**.

Il est possible de venir se faire dépister **sans rendez-vous**, les dépistages sont **gratuits** et **anonymes**. La restitution des résultats aura lieu le **jeudi 28 mars 2024 de 9 h à 17 h** sans rendez-vous au service de Prévention et Santé au travail (bâtiment Mickey Mouse) et sera également administrée par le médecin du CeGIDD.

➤ Guide des politiques sociales

De nombreuses ressources régissent notre relation à l'entreprise en tant que salariés. Pour nous aider à retrouver les informations essentielles et comprendre les attentes de l'entreprise, notre Guide des politiques d'entreprise a récemment été mis à jour.

Plusieurs documents régissent notre rapport au travail et à l'entreprise : règlement intérieur, code de déontologie, accords d'entreprise, ou encore présentation des principaux avantages entreprise. Pour en faciliter l'appropriation et la compréhension, en alignement avec The Walt Disney Company, Disneyland Paris a créé le Guide des politiques d'entreprise dédié à notre destination.

Son objectif est de synthétiser et simplifier les informations essentielles pour les Cast Members à travers cinq chapitres :



- Règles de conduite (ex : signalement des comportements inappropriés, utilisation des biens de l'entreprise)
- Utilisation des technologies (ex : utilisation des outils informatiques et réseaux sociaux, etc.)
- Politiques opérationnelles (ex : suivi temps de travail, gestion des données personnelles, etc.)
- Congés et aménagements (ex : types de congés, l'utilisation du compte épargne-temps, etc.)
- Santé, sûreté et sécurité (ex : consignes de sécurité, visite médicale, bien-être au travail, etc.)

➤ Evolution minima conventionnels

		01/04/2024		
NCA	150	1 766.92	AMA	260
	175	1 784.60		280
	181	1 818.66		300
	187	1 836.00		300
	200	1 851.30		380
	215	1 871.70		400
AMN	220	1 902.30		430
	225	1 917.60		520
	250	1 938.00		
		2 162.40		

➤ Evènements à venir sur Q3

23/05 : Fun Run
 21/06 : International Yoga Day
 24, 25, 26/06 – 1, 2 et 3/07 : Projections Inside Out 2
 27/06 : Cast Member Party

Effectifs

La Responsable des Relations Sociales a transmis les dernières données relatives aux effectifs :

Effectifs au 29 Février 2024

29/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	29/02/2024	
CDD	CDD	CDI	CDI	Grand Total
Féminin	Masculin	Féminin	Masculin	
		7	8	15
		17	20	37
		31	54	85
	2	1	273	285
	2	1	328	367
TOTAL	2	1	328	367

	NCA	
Dont Alternants	Féminin	Total
Apprenti	1	1
Total	1	1

2. Echanges sur les réclamations remontées par les référents de proximité en application de l'accord CSE selon les thématiques & sous rubriques identifiées.

➤ Thématique : Divers

- ✓ Les référents de proximité ont demandé des explications concernant l'accès à la cash room, qui semble complexe et bloquée par des bouteilles de verre. La Cheffe d'Etablissement a indiqué que ce n'était pas un sujet simple mais qu'il a été demandé à Elior de respecter les lieux.
- ✓ Les référents de proximité ont souhaité avoir des informations concernant le parking. La Cheffe d'Etablissement a précisé qu'après plusieurs études et options, il a été décidé de réaliser le parking sur le parking DLH. Les travaux vont être réalisés très rapidement.
- ✓ Les référents de proximité ont souhaité savoir s'il était possible de porter un foulard dans le cadre de la clé d'inclusion au Disneyland Hôtel. La Cheffe d'Etablissement a évoqué un projet en cours se nommant Disney Style.
- ✓ La Cheffe d'Etablissement a également évoqué les travaux sur les toilettes vis-à-vis de l'odeur.

3. Echanges sur les réclamations traitées

/

La prochaine réunion des référents de proximité aura lieu
Le mercredi 15 mai 2024 à 14 h 00,
Les éventuelles réclamations devront parvenir au Chef d'établissement
au plus tard le 24 avril 2024.

CHIEF D'ETABLISSEMENT
Disneyland Hôtel